

# Avia a la haine : le Conseil constitutionnel censure sa loi !

écrit par François des Groux | 18 juin 2020



.  
La bonne nouvelle du jour vient du Conseil constitutionnel... infligeant un camouflet à la mordante Laetitia Avia, député et porte-parole de La République En Marche.

Va-t-elle maintenant hurler à la discrimination et dénoncer le *white privilège* des Sages de la rue Cambon qui l'ont (provisoirement) muselée ?

.  
**Le Conseil constitutionnel censure la loi Avia contre la haine en ligne**

**Les Sages de la rue Cambon ont jugé que le texte portait à la liberté d'expression «une atteinte» inadaptée au but poursuivi.**

«Mal ficelé», «Liberticide», «censure pavée de bonnes intentions» [:] le cœur du dispositif de la loi contre la haine en ligne, dite «loi Avia», a été censuré ce jeudi 18 juin par le Conseil constitutionnel.

Dans une décision rendue publique, les membres déclarent non-conforme à la Constitution l'article 1er du texte [...] le Conseil a dénoncé la procédure prévue, infligeant un coup d'arrêt à l'ensemble du texte...

Le Conseil semble en fait partager le raisonnement de certains opposants au texte, qui y décelaient un encouragement fait aux plateformes de procéder à des retraits de contenus *a priori*...

<https://www.lefigaro.fr/le-conseil-constitutionnel-censure-la-loi-avia-contre-la-haine-en-ligne-20200618>

### Réaction de Laëticia Avia :

Mais pour Laetitia Avia, députée de Paris, «*il ne s'agit pas de renoncer à ce combat*».

«*Cette décision du Conseil Constitutionnel doit pouvoir constituer une feuille de route pour améliorer un dispositif que nous savions inédit et donc perfectible*», ose même la présidente du bureau exécutif et porte-parole de LREM.

La crise sanitaire et l'usage intensifié des réseaux sociaux ont entraîné «*une augmentation de 56% des contenus haineux, selon le rapport France Digitale de mai 2020*», rappelle-t-elle.

«Alors que, partout dans le monde, des millions de personnes se mobilisent contre les discriminations, cette loi venait répondre à une demande forte des victimes, assure-t-elle dans un communiqué, ensemble, avec les députés de la majorité, le gouvernement et de nombreuses associations,

nous nous sommes engagés dans un combat de longue haleine contre les discours de haine sur internet.

Un combat qu'il faudra poursuivre demain notamment grâce à la création de deux nouvelles instances: l'Observatoire de la haine en ligne et le parquet judiciaire spécialisé. Un combat qu'il faut porter avec exigence et détermination, y compris à l'échelle européenne».

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/le-conseil-constitutionnel-censure-la-loi-avia-contre-la-haine-en-ligne-20200618>

